

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX  
PROCEDURE ADAPTEE EN APPLICATION  
DE L'ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHES PUBLICS**

**Ville de L'Isle-Adam**

**45 Grande Rue  
95290 L'ISLE-ADAM**



**TRAVAUX POUR L'EXTENSION DE  
L'ECOLE MATERNELLE CHANTEFLEUR  
Allée des Marronniers ~ 95290 L'ISLE-ADAM**

**Règlement de Consultation**

**Date et heure limites de réception des offres :**

**Le vendredi 16 octobre 2015 à 12h00**

**Maîtrise d'ouvrage :**

**Ville de L'Isle-Adam**

45, Grande Rue

95290 L'Isle-Adam

☎ 01 34 08 19 19 – Fax 01 34 08 19 18

**Maîtrise d'œuvre :**

**SARL J.B. CARRERE ARCHITECTE**

2, rue Alexis Carrel

77100 MEAUX

☎ 01 64 33 43 41 – Fax 01 64 33 59 36

## SOMMAIRE

<b>Article premier : Objet et étendue de la consultation</b>	<b>3</b>
1.1 - <i>Objet de la consultation</i>	3
1.2 - <i>Etendue de la consultation</i>	3
1.3 - <i>Décomposition de la consultation</i>	3
1.4 - <i>Conditions de participation des concurrents</i>	3
<b>Article 2 : Conditions de la consultation</b>	<b>3</b>
2.1 - <i>Durée du marché - Délais d'exécution</i>	3
2.2 - <i>Variantes et Options</i>	4
2.3 - <i>Délai de validité des offres</i>	4
2.4 - <i>Mode de règlement du marché et modalités de financement</i>	4
2.5 - <i>Conditions particulières d'exécution</i>	4
<b>Article 3 : Les intervenants</b>	<b>4</b>
3.1 - <i>Maîtrise d'œuvre</i>	4
3.2 - <i>Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier</i>	4
3.3 - <i>Contrôle technique</i>	4
3.4 - <i>Sécurité et protection de la santé des travailleurs</i>	5
<b>Article 4 : Dossier de consultation des entreprises</b>	<b>5</b>
4.1 - <i>Contenu du dossier de consultation des entreprises</i>	5
4.2 - <i>Mise à disposition du dossier de consultation des entreprises par voie électronique</i>	5
4.3 - <i>Modification de détail au dossier de consultation</i>	6
<b>Article 5 : Présentation des candidatures et des offres</b>	<b>6</b>
5.1 - <i>Dans le dossier « candidature »</i>	6
5.2 - <i>Dans le dossier « offre »</i>	7
<b>Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres</b>	<b>8</b>
6.1 - <i>Critères de jugement des candidatures</i>	8
6.2 - <i>Jugement des offres</i>	9
6.3 - <i>Négociation</i>	9
<b>Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis</b>	<b>10</b>
7.1 – <i>Transmission sous support papier</i>	10
7.2 – <i>Transmission électronique</i>	11
<b>Article 8 : Renseignements complémentaires</b>	<b>12</b>
<b>Article 9 : Visite sur site</b>	<b>12</b>

## **Article premier : Objet et étendue de la consultation**

### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

#### **EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE CHANTEFLEUR**

**Lieu(x) d'exécution** : Allée des Marronniers – 93290 L'ISLE ADAM

### 1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

### 1.3 - Décomposition de la consultation

Décomposition en **14** lots :

- **LOT 1** : VRD
- **LOT 2** : Désamiantage
- **LOT 3** : Démolitions - Fondations - Gros œuvre - Maçonnerie
- **LOT 4** : Charpente bois lamellé collé Murs à ossature bois-Bardage bois
- **LOT 5** : Couverture - Etanchéité
- **LOT 6** : Menuiseries extérieures
- **LOT 7** : Menuiseries intérieures
- **LOT 8** : Faux-plafonds - Cloisons - Isolations
- **LOT 9** : Plomberie - Sanitaires - Chauffage
- **LOT 10** : Electricité – VMC
- **LOT 11** : Revêtements de sols durs
- **LOT 12** : Revêtements de sols souples
- **LOT 13** : Peinture – Nettoyages
- **LOT 14** : Mobiliers de cuisine

### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra **indiquer tous les sous-traitants** connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un **groupement solidaire** ou **conjoint avec mandataire solidaire**.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

## **Article 2 : Conditions de la consultation**

### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Le marché est prévu pour une durée allant de la notification à la date de réception des travaux.

**La durée totale des travaux est de 8 MOIS (Hors intempéries) + 1 mois de période de préparation.**

Les travaux auront de janvier 2016 à août 2016 (hors période de préparation de 1 mois) durant les vacances d'hiver, vacances de printemps et d'été, suivant le lot concerné. (Voir enveloppe planning des travaux joints).

Un planning contractuel sera défini en concertation avec les entreprises retenues au moment de la passation des marchés.

Toutefois, les entreprises doivent considérer que les travaux s'organiseront principalement sur les vacances scolaires 2016 et la réception aura lieu fin août 2016. Les entreprises retenues devront travailler durant toute la durée du chantier en fonction des tâches qui leur incombent.

### 2.2 - Variantes et Options

Les variantes ne sont pas autorisées.

Il y a des options au lot 1 et au lot 10. Les candidats doivent chiffrer impérativement tout ce qui est demandé dans le descriptif en base et en option.

### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes en application des règles de la comptabilité publique.

### 2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation comporte des conditions particulières d'exécution dont le détail est indiqué dans le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P).

## **Article 3 : Les intervenants**

### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

**M. Jean-Baptiste CARRERE, Architecte DESA**

**2 Rue A. Carrel - 77100 Meaux**

2 rue Alexis Carrel – 77100 MEAUX

☎ 01.64.33.43.41 – Fax. 01.64.33.59.36

j.b.carrere@wanadoo.fr

La mission du maître d'œuvre est une mission complète de maîtrise d'œuvre.

### 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

L'OPC est assurée par le maître d'œuvre.

### 3.3 - Contrôle technique

Les travaux du présent marché sont soumis au contrôle technique au sens de la loi du 4 janvier 1978 dans les conditions du C.C.A.P.

### 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent d'un "**établissement de type R et N de 4<sup>ème</sup> catégorie**" – (Etablissement scolaire) de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

#### 3.4.1 - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonnateur S.P.S. un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

## **Article 4 : Dossier de consultation des entreprises**

### 4.1 - Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Nomenclature
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) commun à tous les lots
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés pour chaque lot
- Pièces annexes :
  - Notice de sécurité permis de construire
  - Rapport de sol
  - Constat de risque d'exposition au plomb
  - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
  - Note technique
  - Rapport initial du bureau de contrôle
  - Plan général de Coordination
  - Attestation de prise en compte de la réglementation thermique
  - Récépissés DT réseaux et canalisations
  - Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) du lot 1 et des lots 3 à 14)
- Etat actuel
- Plan masse topographique
- Plan des existants
- Projet : Plan de démolitions
- Projet : Plan de masse et principe des réseaux
- Projet : Plan d'aménagement
- Projet : Plan d'extension du restaurant et aménagement de la cuisine
- Projet : Plan d'extension du dortoir
- Projet : Coupes
- Projet : Façades
- Projet : Nomenclature des menuiseries extérieures

### 4.2 - Mise à disposition du dossier de consultation des entreprises par voie électronique

Conformément à l'article 56 du Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2015\\_weeCWsnTxG&v=1&selected=0](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_weeCWsnTxG&v=1&selected=0)

**Il est fortement conseillé aux candidats de s'authentifier sur le site**, et notamment d'indiquer une adresse de courriel électronique valide permettant de façon certaine l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

#### 4.3 - Modification de détail au dossier de consultation

##### 4.3.1 - De la part du candidat

Les candidats sont dans l'obligation de présenter une offre conforme à la demande du pouvoir adjudicateur.

##### 4.3.2 - De la part de la Ville de L'Isle-Adam

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détails au dossier de consultation en respectant un délai minimal de 10 jours calendaires décomptés à partir de la date d'envoi de l'additif à tous les candidats, jusqu'à la date limite de remise des candidatures et des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Les modifications seront alors notifiées dans la même forme aux candidats (par télécopie ou mail) qui devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si la date pour la remise des candidatures et des offres est reportée au cours de l'étude du dossier, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### **Article 5 : Présentation des candidatures et des offres**

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

##### 5.1 - Dans le dossier « candidature »

En application des articles 43 à 47 du CMP, l'opérateur économique doit produire les documents et/ou renseignements rédigés en langue française suivants :

- 1. une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, établie sur papier libre ou sur l'imprimé DC1,**
- 2. des renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat ou l'imprimé DC2,**
- 3. Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;**
- 4. les certificats et attestations prévus par l'article 46 du CMP : soit le formulaire NOT12 (Etat annuel fiscal et social), ce dernier devant être dûment complété et accompagné des documents qui y sont mentionnés comme devant être fournis préalablement à la notification, soit les attestations sociales (URSAFF) et fiscales (impôts) valables pour l'année en cours.**

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, l'opérateur économique est invité à fournir les renseignements et /ou documents suivants :

- Déclaration concernant le **chiffre d'affaires** global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Attestations d'**assurance** :

- **responsabilité civile** pour les risques professionnels indiquant le montant de la valeur assurée,
  - **responsabilité décennale** bâtiments.
- Une note sommaire décrivant les caractéristiques du groupement et notamment le mandataire, cotraitant(s), sous-traitant(s) éventuels. Cette note devra indiquer **obligatoirement** le nom de l'opérateur économique en charge des travaux. Il devra être précisé si cet opérateur économique intervient en tant que cotraitant ou sous-traitant. Le mandataire devant être l'opérateur économique de canalisations,
  - Déclaration indiquant les **effectifs** moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de celui-ci et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que celle du marché,
  - Déclaration indiquant l'outillage, le **matériel** et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature,
  - **Certificats** établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques,  
*Pour le lot n° 4 Charpente bois lamellé collé Murs à ossature bois-Bardage bois certificats de Qualifications demandées Qualibat 2354 et 2363 avec attestations d'assurance à l'appui.*  
*A défaut, la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout autre moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de sa compétence à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate.*
  - Présentation d'une **liste des principaux travaux exécutés au cours des trois dernières années (correspondant à l'objet du présent marché)**, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Les attestations indiqueront le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et préciseront s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin,
  - Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques (sous-traitants) sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature en application du III de l'article 45 du CMP, l'opérateur économique se portant candidat produit les mêmes documents concernant lesdits opérateurs économiques que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur dans la candidature. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités desdits opérateurs économiques pour l'exécution du marché, l'opérateur économique se portant candidat produit un engagement écrit de chacun de ces opérateurs économiques.

**A titre indicatif, certaines des informations demandées ci-dessus sont reprises dans les formulaires "Lettre de candidature DC1", "Déclaration du candidat DC2" et "Etat annuel des certificats reçus NOT12" (Tous ces documents sont téléchargeables à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>).**

#### 5.2 - Dans le dossier « offre »

- Un pouvoir de signature, daté et signé + cachet de la société, si le signataire n'est pas le président, directeur de la société candidate ;

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par une personne habilitée à engager la société, à dater et signer, valant acceptation du présent règlement de la consultation, du cahier des clauses administratives particulières et de l'ensemble des pièces contractuelles ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.), cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) du lot concerné à compléter, dater et signer (cachet de la société) par le représentant qualifié de l'opérateur économique ;
- Pour le lot n°2 DESAMIANTAGE, il est demandé aux candidats de fournir un devis détaillé ;
- Un mémoire technique justificatif et explicatif, décrivant notamment les moyens mis en œuvre par le candidat pour l'exécution des travaux et les délais (exécution...). Ce document comprendra toutes justifications et observations que l'entreprise jugera bon d'apporter. Seront notamment indiqués les moyens techniques/humains que l'entreprise mettra en œuvre pour le chantier, ainsi que la méthodologie retenue par l'entreprise pour l'accomplissement des interventions prévues au marché, la qualité et origine des matériaux et nature et coût de l'entretien de l'ouvrage et toutes suggestions visant à assurer la pérennité de l'ouvrage. De plus la méthode d'évacuation des déchets devra être précisée ainsi que les méthodes pour réduire les bruit de chantier ;  
***Le mémoire technique pourra être complété par toute information que le candidat souhaite apporter pour valoriser les éléments de son offre.***
- Un planning prévisionnel des travaux à partir de l'ordre de service prescrivant leur commencement ;

Tout document que l'opérateur économique juge utile de joindre à l'appui de son offre

## **Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites indiquées dans le présent règlement de la consultation.

### 6.1 - Critères de jugement des candidatures

Dans le cas d'absence d'une ou plusieurs pièces devant figurer dans le pli contenant la candidature, détaillées à l'article 5.1, le pouvoir adjudicateur pourra demander à tous les candidats de compléter leur dossier, dans un délai de 5 (cinq) jours ouvrables à compter de la réception de la demande faite par courrier électronique ou fax.

Les documents demandés dans le cadre d'une régularisation seront transmis à la Ville sur support papier (courrier ou télécopie) ou par voie électronique

A défaut de production du ou des documents demandés dans le délai fixé, la candidature sera déclarée irrecevable.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des dispositions de l'article 43 du CMP ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions figurant ci-dessus,

produisent des dossiers de candidature ne comportant pas les pièces mentionnées à l'article 5.1 du présent règlement de la consultation, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Ne seront pas admises lors de l'ouverture par le Pouvoir Adjudicateur :

- les candidatures qui ne présentent pas de garanties et capacités techniques, professionnelles et financières suffisantes pour exécuter le marché.

### 6.2 - Jugement des offres

**L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.** L'opérateur économique est informé que s'il a omis de signer la page de signature, hors annexes, de son acte d'engagement, son offre sera jugée irrégulière. Elle sera donc systématiquement éliminée.

Le pouvoir adjudicateur sélectionne l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 53 du CMP.

Les critères intervenant au stade du jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1-Prix des prestations	50
2-Valeur technique	30
3- Délais	20

**Prix des prestations : 50%**

**Valeur technique : 30%**

- méthodologie de préparation et de mise en œuvre de l'ouvrage 10 pts
- qualité et origine des matériaux 10 pts
- nature et coût de l'entretien de l'ouvrage et toutes suggestions visant à assurer la pérennité de l'ouvrage 10 points

**Délai d'exécution : 20%**

Le candidat peut proposer un délai global d'exécution inférieur.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

C'est le montant indiqué à l'acte d'engagement qui sera pris en compte.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La personne responsable du marché se réserve la possibilité de se faire communiquer les sous-détails des prix unitaires ou les décompositions des prix forfaitaires qu'elle estimera nécessaires lors de l'examen des offres.

### 6.3 - Négociation

En application de l'article 28 du CMP, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier le contenu des offres avec les candidats.

Le pouvoir adjudicateur prévoit de négocier avec **les 3 candidats les mieux classés** après analyse selon les critères fixés à l'article 6.2 du présent règlement de la consultation (RC).

Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

La négociation a pour but d'optimiser les offres acceptables aux regards des critères définis ci-dessus. Les candidats peuvent ainsi être amenés à préciser, compléter ou modifier leur offre, sans modification substantielle des conditions initiales de la concurrence.

La négociation ne peut porter que sur l'objet du marché et elle ne peut pas modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché telles que définies dans les documents de la consultation.

Les négociations prendront la forme d'échanges écrits (courriel, courrier ou télécopies). L'envoi des lettres de négociation par le pouvoir adjudicateur sera effectué sur support papier (télécopie ou courrier) ou par voie électronique. La négociation peut comporter plusieurs phases.

La négociation est conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats et les informations données aux candidats ne peuvent être de nature à avantager certains d'entre eux.

Le pouvoir adjudicateur ne peut révéler aux autres candidats des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par un candidat dans le cadre de la négociation sans l'accord de celui-ci.

**Le pouvoir adjudicateur choisit enfin l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue de la négociation.**

#### **Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

##### *7.1 – Transmission sous support papier*

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour</u> : <b>Marché public de travaux pour l'extension de l'école maternelle Chantefleur</b> <b>NE PAS OUVRIR</b></p>
--

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**VILLE DE L'ISLE-ADAM**  
**Services Marchés Publics**  
**1 Avenue de Paris**  
**BP 90083**  
**95290 L'ISLE-ADAM**

Horaires de réception des plis :

**du Lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30 (17h00 le vendredi)**  
**(sauf le dernier jour de remise des plis 12h00, heure limite impérative)**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

### 7.2 – Transmission électronique

Les opérateurs économiques ont la possibilité de transmettre leur offre par voie électronique sur la plateforme profil acheteur de la Ville: [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)  
La transmission des offres par messages électronique (sur la boîte mail du service des marchés publics, par exemple) n'est pas autorisée.

Sauf demande expresse, la transmission des documents sur un support physique électronique (CDROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Cependant, conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des marchés publics, les candidats peuvent transmettre, parallèlement à l'envoi électronique de leurs plis, une copie de sauvegarde sur support électronique (CD, DVD, ...) ou bien sur support papier. La copie de sauvegarde doit parvenir à la personne publique dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres, et être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « Copie de sauvegarde ».

Pour répondre sous format électronique, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être titulaire d'un certificat électronique afin de signer son offre.

En application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique, seuls les certificats de signature conformes au Référentiel Général de Sécurité (RGS) sont autorisés. Il est recommandé aux candidats de vérifier leur certificat de signature.

Attention, si plusieurs documents sont introduits dans un seul fichier (type ZIP) ils devront faire l'objet d'une signature individuelle préalable avec un outil approprié si le règlement de consultation exige la signature de ces pièces.

En cas de groupement, chaque membre doit signer ses propres documents.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Concernant les conditions de présentation des plis électroniques, elles sont identiques à celles exigées pour les réponses sur support papier (chaque document doit être signé électroniquement).

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

#### Formats des fichiers :

Les candidats doivent respecter les recommandations suivantes :

- Les formats des fichiers doivent être « compatibles » PC ;
- les formats des fichiers acceptés sont les suivants : Word, Excel, Adobe Acrobat ;
- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo, autocad ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
- faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme ou devra renoncer à déposer son pli de façon électronique.

Toute opération effectuée sur le site <http://www.achatpublic.com/> sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres sous format dématérialisé, le candidat est invité à se rapprocher du support technique de la plateforme de dématérialisation :

Service Support Clients :

au 0 892 23 21 20

ou par email : [support@achatpublic.com](mailto:support@achatpublic.com)

Déclarez un incident de préférence, ou envoyez un courriel avec la référence de la consultation.

La réponse des candidats doit être envoyée en totalité, soit sur support papier, soit par voie électronique. Les réponses reçues en partie sur support papier et en partie par voie électronique, ne seront pas acceptées. Les candidats ne peuvent recourir aux deux modes de transmission pour un pli

**Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées en page de garde du présent document, quelque soit le moyen de transmission utilisé, ne seront pas retenus et seront mis à disposition de leur auteur durant 2 mois à compter de la date de remise des offres.**

#### **Article 8 : Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des candidatures et des offres, une demande écrite :

- soit via la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <http://www.achatpublic.com/>,
- soit par écrit.

##### Renseignement(s) administratif(s) :

Mme Sandra Lacombe  
Service Marchés Publics  
1 Avenue de Paris BP 90083 95290 L'ISLE-ADAM  
Tél: 01 34 08 19 55 Fax : 01.34.08.19.10  
Mail : [slacombe@ville-isle-adam.fr](mailto:slacombe@ville-isle-adam.fr)

##### Renseignement(s) technique(s) :

M. Mourad BRAHIMI  
Agence Jean-Baptiste CARRERE, architecte,  
2, rue Alexis CARREL 77100 MEAUX  
Tél. : 01 64 33 43 41  
Mail : [jb.carrere.etude15@wanadoo.fr](mailto:jb.carrere.etude15@wanadoo.fr)

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

#### **Article 9 : Visite sur site**

**Une bonne connaissance du site de l'opération s'avérant nécessaire, une visite est conseillée pour répondre à la consultation. Les entreprises intéressées pourront prendre rendez-vous avec Monsieur Le Bechennec (Tél: 01 34 08 19 59/06 85 55 50 23 ou mail : [s.lebechennec@ville-isle-adam.fr](mailto:s.lebechennec@ville-isle-adam.fr)) pour fixer une date de visite selon ses disponibilités.**

La bonne connaissance du site doit être retranscrite dans le mémoire technique du candidat.